

DECONFINEMENT - PLAN DE REPRISE DU CONSERVATOIRE

Préambule :

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) réuni en visioconférence ce 29 mai 2020 propose un plan de reprise du conservatoire guidé par une exigence forte en termes de sécurité sanitaire.

Ce scénario ne s'appliquera que dans le cas où l'évolution réglementaire amènerait à une levée de l'obligation de fermeture des établissements de catégorie R (établissements d'enseignement) telle que définie par l'article 10 du décret 2020-548 du 11/05/2020.

Ce scénario exclut toutes les pratiques collectives, la danse, et l'accueil des enfants de moins de 7 ans.

Sans préjudice d'une évolution favorable du contexte général d'ici la fin de l'année scolaire, ne seront pour le moment accueillies selon les conditions ci-dessous présentées que les disciplines instrumentales à savoir : violon, alto, violoncelle, contrebasse, harpe, guitare, accordéon, piano, orgue, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, basson, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor, et chant (individuel).

Les professeurs auront toute latitude pour réorganiser leurs emplois du temps en fonction des élèves qui ne souhaiteraient pas revenir au conservatoire pour cette fin d'année. En contrepartie, ces élèves continueraient à bénéficier du dispositif de cours à distance existant. Dans le cas où un très grand nombre d'élèves d'une classe manifesterait le souhait de demeurer en cours à distance, l'opportunité de faire venir le professeur pourrait alors être étudiée, afin de prendre la meilleure décision au regard de la situation envisagée sous tous ses aspects.

I) Mesures sanitaires et d'ordre général

a) Accès au bâtiment-circulations :

- Seuls les élèves pourront accéder au bâtiment, les parents ou accompagnants ne pouvant en aucun cas stationner à l'intérieur du bâtiment ni accompagner leurs enfants.
- Le secrétariat sera accessible aux familles, mais uniquement sur rendez-vous et une seule personne à la fois.
- Les entrées des élèves, qui devront arriver à l'heure de leur cours se feront par la porte d'entrée.
- Les sorties des élèves se feront par la cour extérieure située à l'arrière du bâtiment, à laquelle les parents et accompagnants pourront accéder, en nombre le plus limité possible, pour reprendre les enfants.
- Seuls les sanitaires du rez-de-chaussée seront accessibles au public, et placés sous surveillance afin d'y assurer le respect des règles sanitaires ci expliquées.
- Les sanitaires de l'étage seront réservés au personnel.
- Un sens de circulation sera fléché au rez-de-chaussée comme à l'étage afin de faciliter la distanciation physique requise.

- #### b) L'absence de croisement ne pouvant être totalement garantie, les élèves et toute personne pénétrant dans le conservatoire devront être équipés en permanence d'un masque, depuis leur entrée jusqu'à leur sortie du bâtiment. Les élèves d'instrument à vent et chant enlèveront leur masque durant le cours et devront en mettre un autre en repartant. Les élèves sans masque ne seront pas acceptés, le conservatoire ne leur fournira pas de masque. Tout le personnel aura à disposition des masques, en quantité adaptée à la durée de leur présence sur place, des visières, et du gel hydro alcoolique.

- c) Les élèves ne manipuleront pas les poignées de portes d'accès aux salles de cours : ils frapperont et les professeurs leur ouvriront, de même pour repartir, les professeurs ouvriront la porte.
- d) Les professeurs s'assureront du respect des règles de distanciation avec leurs élèves durant les cours. Pour les instruments à vents et le chant, les professeurs se positionneront latéralement à l'élève, à distance minimale d'un mètre cinquante, et, pour la flûte traversière, du côté opposé au pavillon de l'instrument.
- e) Les emplacements des pupitres seront matérialisés au sol et ces pupitres ne devront en aucun cas être déplacés.
- f) Toutes les salles de cours, ainsi que le hall, seront équipées de distributeurs de solution hydro alcoolique ; sous le contrôle visuel du professeur, chaque élève devra s'en passer sur les mains en arrivant en cours et en repartant à l'issue de son cours. Le lavage des mains sera recommandé mais pas obligatoire. Le conservatoire ne fera pas de distribution de gants au public. Les professeurs accorderont les instruments des élèves après s'être lavés les mains et mis du gel hydro alcoolique, avant et après le cours. Si les professeurs d'instruments à vent et de chant le souhaitent, un film plastique transparent pourra être installé entre le professeur et l'élève.
- g) Chaque matin avant les cours, les salles feront l'objet d'une désinfection avec un produit respectant la norme EN 14476.
- h) Les professeurs et le personnel administratif devront nettoyer les objets touchés : téléphones, poignées de portes, photocopieur, placards, avec des lingettes fournies par le conservatoire et aérer régulièrement leurs locaux de travail.
- i) Les personnes à risque ne devront pas se présenter au conservatoire.
- j) Le droit de retrait du personnel pourra s'exercer dans le cadre légal (risque grave et imminent pour la santé).
- k) Les familles ne devront pas envoyer leurs enfants présentant des symptômes pouvant indiquer une suspicion de Covid.
- l) Toute personne ayant eu le Covid ne pourra revenir au conservatoire qu'après avoir eu une sérologie qui affirme ne plus avoir de virus pour ne faire courir aucun danger à autrui au sein du conservatoire.
- m) Les postes de travail administratif en contact avec le public seront équipés de protection en plexiglass, le public reçu devra demeurer debout, sur des emplacements matérialisés au sol.

II) **Organisation des cours :**

Les cours seront répartis dans le bâtiment de façon à réduire au maximum les possibilités de croisement :

- a) A l'étage, les plus petites salles ainsi que la salle avec moquette seront neutralisées. Il s'agit des salles Fauré, Charpentier, Honegger et Saint-Saëns.

- b) Les 4 salles du rez-de-chaussée seront utilisées. Les accès à ces salles se feront de la façon suivante :
- Malfait depuis le couloir
 - Le Riche depuis la cour
 - Bizet depuis la cour en traversant Le Riche
 - Chabrier depuis la cour

III) Communication

Le présent plan sera préalablement communiqué d'une part au personnel du conservatoire, et d'autre part aux usagers du conservatoire.

L'information du public sera organisée comme suit :

- Communication du plan de reprise par mail aux usagers, ainsi que par mise à disposition du document sur leur espace de téléchargement dans le logiciel de gestion du Conservatoire,
- Communication par mise à disposition dans l'espace de téléchargement, et par affichage en plusieurs endroits du conservatoire, et dans toutes les salles de cours, du visuel de l'ASSTTSAS qui explique comment mettre et enlever un masque, visuel qui sera également communiqué au personnel du conservatoire.

IV) Survenance de symptômes évocateurs de Covid

Les 2 vestiaires de danse qui seront fermés à clef et non utilisés, seront dédiés à l'isolement de la personne dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale.

Une prise de température pourra être effectuée à l'aide d'un thermomètre sans contact par une personne de l'administration

Un nettoyage des locaux utilisés et objets touchés dans les 48h précédentes par la personne sera effectué selon le protocole sanitaire publié par le ministère de l'Éducation Nationale.

Fait à Poissy le 29 Mai 2020